corheme
Le conseil en ressources humaines

BILAN DE COMPÉTENCES

Objectifs
- Analyser ses aptitudes, ses compétences personnelles, ses compétences professionnelles et ses motivations
- Se positionner au niveau professionnel et sur le marché de l'emploi
- Définir un projet d'évolution professionnelle, une action de formation ou de Validation des Acquis de l'Expérience

Public
Salariés du secteur privé et du public, demandeurs d'emploi

Prérequis
Aucun

Durée
19h réparties sur 12 semaines maximum

Lieu
2, Rue Pierre-Gilles de Gennes - Parc de la Vatine - 76130 Mont-Saint-Aignan (locaux accessibles aux personnes en situation de handicap) ou à distance

Modalités pédagogiques
- Portefeuilles de compétences
- Protocoles psychotechniques
- Questionnaires divers
- Formation en présentiel ou distanciel.

Formateurs experts du domaine : Psychologue clinicien - Coach certifié (Initiales et Réseau Pluridis) - Diplômé en Ressources humaines - Formateurs formés à l'Approche Systémique - IGB et à l'Analyse Transactionnelle

Modalités d'évaluation
- Remise du document de synthèse
- Certificat de réalisation

Entretien de suivi à 6 mois pour faire le point sur l'avancée de votre projet.

Tarif
2520€ TTC (TVA 20%, art. 7 des CGI)
Financement possible par le CPF, l'OPCO de votre secteur ou France Travail

Délais d'accès
14 jours après signature de la convention ou acceptation de votre dossier CPF

Les 3 phases du bilan de compétences
- Phase préliminaire : Analyser le besoin - Confirmer l'engagement du bénéficiaire - Informer sur le déroulement et les méthodes

- Phase d'investigation : Analyse des motivations et intérêts, identification des compétences et aptitudes - Déterminer les évolutions professionnelles possibles - Rencontrer des professionnels - Construire le projet professionnel et vérifier sa pertinence - Élaborer un plan d'action

- Phase de conclusion : S'approprier les résultats de la phase d'investigation - Lister les facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation du projet professionnel ou de la formation - Prévoir les étapes du plan d'action. Remise de la synthèse du bilan qui résume le déroulement du bilan et donne le plan d'action. Elle est confidentielle.

Cadre légal du bilan de compétences
https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/droit-a-la-formation-et-orientation-professionnelle/bilan-competences

Programme

1. Entretien préliminaire (1h – non facturé)
- Analyse de la demande
- Présentation des étapes du bilan de compétence
- Présentation de nos outils et méthodes

2. Etape d'investigation 1 (2h)
- Entretien d'exploration du parcours professionnel

3. Etape d'investigation 2 - Passation des protocoles (9h)
- Épreuves psychotechniques
- Questionnaires de personnalité/motivations
- Inventaires d'intérêts professionnels
- Formalisation du portefeuille de compétences

4. Etape d'investigation 3 - Feed-back au bénéficiaire (2h)
- Retour sur le profil de personnalité professionnelle
- Évocation des hypothèses professionnelles

5. Entretiens de suivi (2h) :
2 points d'étape possibles en fonction du besoin, à la demande du bénéficiaire

6. Etape d'investigation 4 (2h)
Validation du projet professionnel

7. Etape conclusion (2h)
- Finalisation du rapport
- Remise du document de synthèse

8. Suivi à 6 mois : entretien téléphonique (30 min – non facturé)

CONTACT :
Joanna Herman : 02.35.61.45.42 / 06.14.08.21.11
jf-conseil@corheme.fr
www.corheme.fr

Notre page CPF (clic gauche + touche "Ctrl") :
https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/39872526700023_BCOMP/39872526700023_1-BCOMP

Accessibilité aux personnes en situation de handicap
- CORHEME s'assure auprès de ses clients des conditions d'accès des personnes handicapées.
- CORHEME prend toutes les mesures nécessaires avec son client pour permettre l'accès de ses formations à toutes personnes handicapées en lien avec l'AGEFIPH.
- CORHEME est en veille notamment auprès de l'AGEFIPH pour se tenir informé des éventuelles évolutions règlementaires et évolutions en matière de compensation du handicap.

Quelques indicateurs :
- 100% des bénéficiaires recommandent de faire le bilan de compétences
- Note moyenne des stagiaires CPF : 4.9/5